

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, June 1978

TOWARDS A EUROPEAN GROWTH STRATEGY¹

When it last met, in Copenhagen on 7 and 8 April 1978, the European Council agreed to draw up a common strategy aimed at reversing the present unsatisfactory economic and social trends in the Community.

The Commission has now adopted a report that will be laid before the European Council to be held in Bremen and is intended to contribute towards the development of an effective growth strategy.

An essential point made by the report - which avoids the approach of simply listing growth industries - is that all industries and branches, even those which have run into crisis conditions, may include growth activities (e.g. the success of jeans manufacturers in the textile industry and the satisfactory performance of special steels in the steel industry).

The document is intended to cover all the aspects of a positive strategy as opposed to a defensive strategy, and the points mentioned below represent only the main considerations put forward in the document.

Firstly, the Commission feels strongly that the common market must be completed, with a view to the achievement of economic and monetary union. The report also outlines general measures to encourage innovation and to support small and medium-sized enterprises, the prime source of innovation and the very life-blood of the tertiary sector which, unlike the industrial sector, will retain a most important job-creation function.

EUROPEAN INDUSTRY AND THE CRISIS

ANALYSIS

The prolonged recession has exposed a number of structural weaknesses in many areas of European industry that had earlier been masked by steady and unprecedented growth in demand. In addition, the competitive position of some Community industries has been undermined by the underlying rise in the cost of raw materials and by a sharper increase in unit production costs than elsewhere.

Community industry must now not only rectify certain structural shortcomings and cope with cyclical difficulties but also adapt to a new international

¹COM(78)255 final.

division of labour. This is because labour-intensive and now, to a growing degree, capital-intensive industries have burgeoned in regions outside the three leading industrial powers.

Such a development is certainly acceptable and, indeed, desirable: it is in the Community's interest that the impoverished two thirds of humanity should increase their share in world industrial production, thus joining the industrial revolution that got under way in the late eighteenth century and thereby, creating new markets that will help provide, towards the end of this century, the main sources of economic growth for the whole planet.

Acceptance of this development means that the Community must maintain an outward-looking trade policy. With the Community's role as a processor of raw materials, virtually all of which come from abroad, such a policy is, in any event, essential.

This open policy does not mean that whole industries should be simply transferred to the developing countries; what is needed is a policy of adjustment with two aims.

First, the performance of firms in the industries in difficulty must be improved so as to maintain in continued existence within the Community the widest range of activities. Second, innovation must be encouraged in order to satisfy new needs emerging in our home market, increase the Community's share in world trade, and retain a substantial role in the development of new technologies.

THE CHALLENGES: THE ROLES OF THE FIRM AND THE MARKET

As always, it is for the firm to reply to the challenge of the profound changes in the conditions in which, from now on, European industry must operate. It is for the individual firm to take initiatives, to take risks, to demonstrate its adaptability, by pressing ahead with vital structural adjustments.

No one can promise the managements better growth prospects in one sector rather than in another, nor prescribe the appropriate structure. There are too many imponderables for public authorities to attempt forecasts of this sort - this would be merely to risk encouraging costly and mistaken investment. Entire industries may, at any moment, become leaders of growth. But it would be a mistake to contrast them with other industries, written off as unfit for action in the struggle for growth. On the contrary, virtually every industry features rapidly expanding competitive firms and in most there are sectors in which new technologies and new markets are stimulating growth.

Examples of this fundamental fact abound. In the albeit long-established paper industry, "no-carbon-required" paper is a product in a newly and rapidly expanding market. Similarly, the printing industry is today developing photocomposition techniques and the corresponding equipment.

In the footwear industry, plastic soles and heels have become a separate growth sector.

In the textile and clothing sector, many firms, closely following changes of fashion or making intensive use of modern equipment, continue to prosper even where they manufacture products in markets reckoned to be vulnerable to cut-throat competition.

Although the chemicals industry is having to contend with difficulties, for example, in the fertilizer sector, there are other branches in the industry with a record of exceptional growth and with a highly promising future.

Even in the motor vehicle industry, where the contraction in European and world demand and the emergence of new competitors would suggest an end to the process of job creation in the Community, there is still an impressive potential for growth for commercial and special vehicles. The same is true of the development, manufacture and sale of plant and machinery for new motor vehicle industries elsewhere in the world, and for high-technology components (engines, electronic systems) that Europe could continue to manufacture for these new industries.

SEARCH FOR A GROWTH STRATEGY AT COMMUNITY LEVEL

The crisis has meant not only slower growth and delay in the development of manufacturing and service industries but also wider disparities between the regions in the Community. In present circumstances, the maintenance of a dynamic economy open to world trade makes necessary an effort by national and Community authorities in order to make the structural adaptation of sectors stricken by the crisis - steel, textiles, shipyards - possible and acceptable.

At the same time, efforts are needed to facilitate the development of new activities - the ample human, technical and financial resources still available in Europe must be mobilized and organized.

No Community initiative has yet been taken to this end, although in the United States and Japan - two major economies with which the Community must compete if it is to survive - official policies play a key role in fostering the climate needed for growth. This is not to say that the Member States' Governments do not influence the climate for growth at national level. Notably, they seek to promote basic technologies, create markets and infra-structures, remove obstacles to growth and, through the education system, accelerate society's speed of reaction to the opportunities offered by technology.

The Commission firmly believes that the Community, too, has an active role to play in promoting growth. It takes the view that the Community possesses large reserves of competitiveness and of demand that, from the size of investments or of the market involved, are more appropriate for realization on a continental, in other words, a Community scale.

If these opportunities can be seized and if the efforts being made by the national governments can be deployed as contributions to a common design, the authorities will also be in a better position to make economically viable and socially acceptable the action being taken at Community level to phase down certain types of operation, were it only because information and guidance will be available as to alternative sources of employment for redundant workers and as to facilities for exploiting these sources. At the same time, the context in which the formidable task of reducing structural disequilibria between the economies of the Community regions is being tackled will be considerably improved.

Last but not least, a common growth strategy, by widening the range of issues subject to Community political debate, will facilitate the search for a dynamic equilibrium in the functioning of the Community.

This is already necessary for the existing Community. It will be essential for the viability of a Community of twelve.

The Community provides the appropriate setting for a strategy for the expansion of an economic activity whenever Community action:

- enables the resources that will, in any event, be devoted by Member States to the promotion of different activities to be used more rationally, either by avoiding duplication or by obtaining the greatest possible advantage through cooperative efforts;
- reduces the acute structural imbalances that exist in and between Member States' economies, shifting the emphasis from the localized and ephemeral advantage to common long-term benefits;
- facilitates interpenetration of industrial aptitudes and national experience;
- enables vital support to be provided for other Community policies or initiatives.

THE STRATEGY OF GROWTH: GLOBAL ELEMENTS

An overall growth policy for the Community must be founded on the Common Market. Secure, unhampered access to a continental-size market subject to fair competition remains one of the main sources of impetus for industrial change. It provides both a powerful catalyst for economic growth and a framework within which public authorities can take effective action to enhance the competitiveness of European industry.

Although very substantial progress has been made in the establishment of the common market, there are many further steps which must be taken and as quickly as possible. There is a need to eliminate those customs and technical barriers that still distort production or trade-flows to the detriment of firms. Progress is also necessary in the harmonization of those fiscal measures and those laws that impinge upon the daily operations of companies.

Community solidarity must also be reinforced by substantial progress toward Economic and Monetary Union.

The importance of greater monetary stability must be stressed. It would encourage recovery of investment through facilitating corporate planning, as much as through the development of services such as banking and insurance.

It behoves the Council to take, as a matter of urgency, the political decisions necessary to give effect to the five-year programme which the Commission has submitted for this purpose.

HELPING SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES

There are small and medium-sized enterprises (SMEs) in all industrial and services sectors. It is estimated that, excluding agriculture and the public authorities, about two-thirds of the working population of the Community are employed by these firms: SMEs are therefore 'typical' firms and not the exception to the rule.

Whether long-standing or newly established firms, it is the SMEs which give the economic system the flexibility to enable it to satisfy better the needs of our society - needs which are not only very varied and complex but which are also continually changing.

They frequently offer a more favourable environment for innovation than large organizations, which may be paralyzed by the 'not invented here' syndrome. They are the life-blood of the service industries. Moreover, the explosive development of information technology offers immense opportunities to the small enterprise to use the world's available technology and to introduce on the market, through a world communication system, new products or services. ./.

SMEs have therefore a major role to play in the growth strategy of any sector in which their small size is not an obstacle to the introduction of the most advanced production methods. Furthermore, they have a vital part to play in improving the industrial structure in the Community's less-favoured regions.

Their flexibility brings a valuable element in the search for a positive answer to the problems of the mobility of manpower in the context of structural change.

If SMEs are to provide the required impetus, they must be able to overcome the obstacles preventing an expansion of their activities, i.e. the heavy and increasing burden of administrative and tax requirements, the difficulty of profiting from the opportunities which the market may offer (particularly in respect to external trade, access to public contracts and sub-contracting), the difficulty of securing funds, especially risk capital, necessary for financing innovation.

Various measures have been taken or are being prepared in the Member States to improve the working environment for SMEs.

The Community can help promote the regular exchange of information between Member States on the measures taken to assist SMEs and the experience gained, in order that the most effective measures may be selected and, where appropriate, be used throughout the Community. In this context, the Commission's immediate aim is to tackle the problem of financing SMEs, and in particular the problem of risk capital.

On its own initiative, the Community can take measures to facilitate the development of SMEs. To this end, the Commission plans to extend the activities of the Business Cooperation Centre. It is attempting to simplify administrative formalities, particularly those relating to intra-Community trade. It has put forward proposals for facilitating access by SMEs to Community financial resources - from the European Investment Bank, Social Fund, Regional Fund, etc.

INNOVATION: THE PRINCIPAL SOURCE OF GROWTH

Europe, though rich in inventiveness, has too often failed to complete the innovative process successfully and rapidly through economic and commercial application and exploitation. Some of the main reasons are:

- lack of a climate favourable to the small or medium-sized firms;
- absence of the open market in ideas that is found in the United States;
- reluctance to invest in the riskier ventures and poor communication between the innovator and potential sources of capital;
- a tax, and even a cultural, environment unfavourable to risk-taking;
- the slowness with which a sufficiently large homogeneous market is being established;
- resistance of employees to innovation because of the social hardship it may entail.

TRAINING AND EDUCATION

Progress towards a high-technology economy will be possible only if Europe's system of education and training keeps pace with new needs and enables its labour force to adapt to new job requirements and its citizens to make use of the social potential of new technology.

This implies a fundamental change in Europe's system of education as well as in facilities for retraining. No one over forty can have learned even the rudiments of electronic data processing at school or university.

It is characteristic that the Community has over 6 million unemployed, while, for example, the application and development of EDP is seriously held back in several Member States by the lack of trained personnel, and skilled engineering craftsmen remain in short supply.

MOBILITY OF A MORE SECTORAL AND VOCATIONAL RATHER THAN GEOGRAPHICAL NATURE

The requirements of redeployment and innovation will be the more easily accepted the firmer our control of their social consequences. This requires progress from social reactions, costly in terms of conflict and of money, to anticipatory measures better integrated in the policy for the support of innovation.

Mobility of labour is essential for growth. One must concentrate on sectoral or vocational mobilities but combat excessive demands for geographical mobility to avoid further worsening the regional imbalances that have been intensifying these last twenty years.

Mobility must be reconciled with workers' needs for security in a period of underemployment. It requires of the Member States a policy of support worked out with the social partners. Necessary changes must be worked out with the workers rather than imposed upon them. Costs and sacrifices must be equitably shared.

NEED FOR A CLEAR VIEW OF THE ECONOMIC SITUATION IN THE COMMUNITY

General measures must include improvement of firms' and public authorities' knowledge of the environment, both within and beyond the Community, in which they are operating.

Although volumes of statistics are available for each Member State, a clear view of the situation for the Community as a whole is indisputably lacking.

Yet such a view is essential for many purposes, particularly to illuminate those disparities between Member States which need to be taken account of in so many of the Community's measures.

THE STRATEGY OF GROWTH: SECTORAL ELEMENTS

CAPITAL GOODS INDUSTRIES: FACTOR OF WORLD COMPETITION

In the future, the competitiveness of European industry will depend on its ability to mobilize new technologies, to improve productivity and to supply capital equipment to the world.

This is an area dominated - particularly where the production of machines and sub-contracting is concerned - by small and medium-sized enterprises, with all the advantages of structure and employment that this implies. Consequently, general measures for improving the environment of these enterprises, for innovation and for R & D, will be particularly fruitful. Nevertheless, in some sectors, the public authorities must assume a directly stimulatory role.

Encouragement may also have to be given to different industries to cooperate in the development of new types of production systems which an individual sector is incapable of developing of its own. For example, Japan's lead in robot systems springs from a series of national pilot projects; while the dominance of US industry in numerically controlled machine tools dates from a major defence promotion programme which brought together both machine tool and electronic firms. Pilot projects in the sociology of new production methods are as necessary as those in the technology itself - willing acceptance of technical advance must go hand in hand with innovation for job enrichment and the improvement of working conditions.

This intervention must of course be carried out in a manner compatible with the maintenance of our free market economy, and must not itself provoke distortions of competition between Member States against the common interest. The forms of intervention, moreover, must be matched to the problems which they aim to resolve. The Commission will take care to ensure that these limits are respected both in the proportions which it will submit to the Council and in its assessment of national initiatives in the context of the rules of the Treaty.

The sectoral aspects of the matter are discussed in the accompanying annex.

Lastly, the report turns its attention to the problems of energy and raw materials, where it is essential to reduce the Community's dependence on imported oil, to achieve rational utilization of energy and to develop alternative energy sources. As for raw materials, the report emphasizes the opportunities for systematic industrial partnership with the developing countries in long-term joint investments at the three stages of exploration, exploitation, and initial processing and industrialization.

The report also advocates measures to promote recycling and the recycling industries.

Where employment is concerned, the report underscores the importance of civil engineering, building and construction and of the services industries in creating new jobs.

(a) The electronics/data-processing complex

- The computer systems industry, non-existent in 1950, employs some 200,000 people in the Community today, while some four times that number are employed by user industries. The industry, growing at present by some 15% per year, is expected to employ some 400,000 people directly and another 1,500,000 in users by the mid-1980's.

A society which knows how to conceive, design, produce and above all use the myriad forms of computing power can not only carve out for itself a major place in world markets but also achieve formidable improvements in social services and productivity. It is characteristic that of the 1 million jobs in computing in Europe today, and the 2 million tomorrow, less than a fifth are engaged in producing hardware; the rest are in the skilled service activities of programming, running systems and exploiting their output.

In the computer industry, national support programmes have helped to keep national industries alive. They have not yet achieved the aim set out in the Council Resolution of 1974 of creating a "viable and competitive industry" capable of standing on its own feet by the early 1980s. Adoption by the Council of the Commission's proposals for a four-year programme for data processing will be a modest but essential step towards fulfilment of the Resolution.

But in addition, well before current national programmes come to an end in 1979 and 1980, it will be essential for further measures to be concerted at a European level so that from 1980 onwards they form part of a systematic common effort. Proposals to this effect will be submitted to the Council once the programmes at present under discussion have got off to a start.

- The telecommunications infrastructure. In our day, good and cheap communications are critical to the development of economic union. They are essential, in particular, to the development of outlying regions, to the integration of new Member States in an enlarged Community, and to the rapid development of the myriad new forms of service of an information society. During the past 50 years, the European telecommunications industry has occupied an important place in world markets. Its growth has been at a rate of approximately 20% per year during the years 1969-74.

Today, however, new challenges are emerging. As telecommunications switching becomes electronic - in essence a computer - and the telephone and television become terminals of computer systems, the two industries are becoming one. Although the move from electromechanical to electronic systems, and the use of integrated circuits, is reducing the manpower required for the production of telecommunications hardware, it will dramatically increase the importance of an efficient Europe-wide infrastructure to the development of a vast range of new information services equipment.

The EURONET network has provided a first step. This is a pilot network organized by the Community and put into effect by national administrations that is designed to ensure the effective dissemination of technical and scientific information. The creation of a wider European electronic network with common functional characteristics is of critical importance to the user and could act as a major stimulus to the European telecommunications and data-processing industries in world markets.

In the Community, continued industrial efficiency on the world market depends on a loosening of the existing ties between industry and the national public

telecommunications services, through a policy of opening up public contracts without delay, and by the development of common technology. These objectives were recognized by both the Council in its Declaration of December 1976 and by the Ministers of Posts and Telecommunications Meeting in the Council in December 1977.

- Electronic circuit technology. The third critical element in the new computer industries is the advanced electronic circuit technology which now makes it possible to have available in a pocket calculator the computing power of the early computers and which by the early 1980s will make available on a chip the size of a ten-penny piece today's large computer or a telephone exchange which in previous generations occupied a large building. This technology is becoming critical, not only for the computer, telecommunications, avionics and defence systems industries but for most others, from machine tools to factory systems, to cars and consumer products.

It is impossible, presently, to evaluate all the future developments in this technology, and their consequences.

In these industries, tomorrow's engineers responsible for electronic systems of all kinds must be capable of designing their products to incorporate the new technology. If this technology is not available in Europe, they will of necessity communicate their know-how to those outside the Community who can handle it.

Already today the Community imports 90% of its integrated circuit requirements, reflecting the commercial and technological lead won by competitors.

To meet this situation, industrial agreements have been concluded between European companies and foreign industries directly or indirectly subsidized by their governments. Because of the strategic nature of the product, both economic and political, it is by no means certain that these agreements will permit timely and adequate access to the most efficient components. Nor is it certain that such agreements promote the development, within the Community, of know-how and innovatory capabilities, be it in component production or their industrial exploitation.

Alternatively, decisions could be taken at public level to establish development programmes similar to those in Japan or the United States. Up to now, the cost of an adequate support programme has been an obstacle to the launching of one on a national basis. Programmes are nevertheless under study in Member States. In view of the foreseeable impact of advanced components on other branches of industry, it is essential to forestall the dangers either of a duplication of effort as a result of uncoordinated national programmes or of the improper creation of a dominant position.

The implications of the choices for European industry are so fundamental that a Community debate at political level on the desirability of a long-term technology programme is both necessary and urgent. The Commission will make proposals to this effect.

(b) Aircraft industry

The aircraft industry is a further growing industry with characteristics which require Community action. Even in the recession years (1970 to 1976), the annual average growth rate of turnover in the Community aircraft industry was 5.7%, almost twice the growth rate of Community GDP (2.9%).

A long-term development objective for the Community's aircraft industry, and indeed for the industry of all aircraft manufacturing countries, is to reduce its dependence on military markets (which at present account for 70% of turnover). The conditions for achieving such an objective exist, since all the forecasts point to a growing civil market, estimated at some \$ 70 000 million over the next decade

for large civil transport aircraft, to which must be added the growing demand for helicopters and general aviation.

This is not an industry which will remain in competitive existence manufacturing large civil transport aircraft through market forces alone. At present, one company (Boeing) has 55% of the world market for large civil transport aircraft. Because of the intimate link with defence, all major aero-engine developments and a significant part of the systems development and airframe technology in the United States have been financed by the Federal Government defence budget. In Europe, major airframe projects also depend in part on public funding, while the scale of development costs and the need for a large market have imposed collaboration.

Current decisions on the next generation of aircraft will shape the future of the industry for the next twenty years. Europe has a unique opportunity to launch a family aircraft linked to the successful A 300 Airbus.

It is the task of industry to elaborate the programme and to establish its commercial viability in discussions with airlines. Governments of countries in which the major parts of the industry are based will naturally provide public launching aid to the limits of their ability.

However, bearing in mind that the USA, with a domestic market twice that of the Community, supports only three airframe manufacturers, among whom Boeing is the undoubted leader, it should be evident that no single Member State is large enough to maintain this industry on its own.

The Community can contribute in the following ways :

(i) at industrial level :

- by providing a framework in which industries from other Community countries can contribute to national programmes;
- by creating, if necessary, a special legal framework for industrial cooperation - for example, "ad hoc" joint undertaking status, along the lines provided for in the Euratom Treaty, etc.;
- by supplementing any shortfall in launching aid with Community finance;
- by helping to finance technological research, particularly through support for industrial cooperation, and the development of a major research infrastructure;
- by using trade negotiation power at Community level to support the world-wide marketing of European aircraft through the common commercial policy and through use of the Community's financial means to the extent necessary to match the support made available to competitors, for example, through the US Ex-Im Bank.

(ii) as regards the market :

- by encouraging contact between airlines throughout the Community and the industry with a view to ensuring that the products conceived meet airline needs and that they therefore have an interest in procuring them;
- by taking Community measures capable of giving European industry a larger market.

It is noteworthy that the tariffs of the US aviation industry are generally lower than those in the Common Market. This is made possible because their market is so much larger, and some costs much lower than ours.

The differences in tariff and in the scale of air traffic between the US and Europe are also to be attributed to the existence in Europe of many different national airlines, requiring multiple bilateral agreements in the framework of the Chicago Convention, whereas the US has but one integrated market.

To take account of all this, the Commission is drafting a regulation applying the rules of competition policy (Art. 85, 86, 90) to Community air transport, on which it will pronounce after consulting national experts. A more competitive internal market would promote innovation and flexibility in services offered, improved efficiency and lower prices to the consumer; such aims are of particular interest to the peripheral regions of the Community, and will be of even greater interest to the candidate countries.

The Commission will also seek to obtain progress from the Council on the work programme for civil aviation.

- by harmonizing national legislation - standardization and airworthiness requirements in particular - so as to make them mutually acceptable by all the Member States.

The Commission's main concern is to apply the rules of the Treaty to civil aviation. On several other points, it has already presented proposals to the Council of Ministers; it is also preparing proposals to cover gradually all the areas which at present come within its sphere of responsibility.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
POKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
PER DOCUMENTI**
Bruxelles,

POUR UNE STRATEGIE DE CROISSANCE EUROPEENNE (1)

Lors de sa dernière réunion, les 7 et 8 avril 1978 à Copenhague, le Conseil européen a décidé de développer une stratégie commune destinée à renverser les tendances actuelles peu satisfaisantes, sur le plan économique et sur le plan social dans la Communauté.

La Commission vient d'adopter un rapport qui sera présenté au Conseil européen de Brême et qui se veut une contribution à une véritable stratégie de croissance. Le document ne constitue pas une liste des secteurs de croissance.

Il ressort du rapport que les secteurs et toutes les branches, même celles en crise peuvent présenter des activités de croissance (on signalera à titre d'exemple les succès du Jeans dans le secteur textile et la bonne tenue des aciers spéciaux dans le secteur sidérurgique).

S'il est hasardeux de résumer en quelques lignes un document qui veut dégager tous les éléments d'une stratégie positive et non pas d'une stratégie de repli, on peut citer les grands axes du document.

On retiendra en premier lieu l'insistance de la Commission à voir s'accomplir effectivement un Marché Commun, dans la perspective de l'union économique et monétaire. La Commission propose des actions d'encadrement également pour stimuler l'innovation, pour appuyer les petites et moyennes entreprises, "facteurs d'innovation et oxygène du tertiaire". Ce secteur tertiaire qui devra continuer comme par le passé d'être le créateur de nombreux emplois, contrairement au secteur industriel.

L'INDUSTRIE EUROPEENNE FACE A LA CRISE

1. LE DIAGNOSTIC

La récession économique prolongée a mis en lumière un certain nombre de faiblesses structurelles d'une large partie de l'industrie européenne, qui avaient été masquées par le développement soutenu et sans précédent de la demande. Il s'y ajoute la détérioration de la position compétitive de certaines industries dans la Communauté, due tant à l'accroissement tendanciel des coûts des ressources primaires qu'à un accroissement plus accentué qu'ailleurs des coûts unitaires de production.

Aujourd'hui l'industrie communautaire doit non seulement remédier à certaines carences structurelles et faire face aux difficultés conjoncturelles; elle doit également s'intégrer dans une nouvelle division internationale du travail. En effet, des industries de main d'oeuvre d'abord et, aujourd'hui de plus en plus, des industries de capital ont surgi dans des régions extérieures aux trois grandes puissances industrielles.

Assurément, une telle évolution est acceptable et même souhaitable. En effet, il est dans l'intérêt de la Communauté que les deux-tiers démunis de l'humanité soient en mesure d'accroître leur participation à la production industrielle mondiale, se joignant ainsi à la révolution industrielle commencée il y a deux siècles, et créant du même coup des marchés nouveaux qui contribueront à former vers la fin de notre siècle les principales sources de croissance économique pour l'ensemble de la planète.

L'acceptation de ce développement implique la fidélité à une politique commerciale ouverte, dont la Communauté a par ailleurs besoin en tant qu'entité transformatrice de matières premières dont elle ne dispose presque pas.

Cette ouverture ne peut pas se traduire par un transfert pur et simple de branches entières de l'industrie vers les P.V.D., mais elle comporte la nécessité d'une politique d'ajustement à double finalité.

Elle vise d'une part à accroître les performances des entreprises des secteurs en difficulté, de manière à assurer le maintien sur le territoire de la Communauté de la gamme d'activités la plus large. Il s'agit d'autre part de stimuler l'innovation comme moyen de satisfaire les besoins nouveaux du marché intérieur, d'accroître les parts du marché mondial revenant à la Communauté, de conserver à cet effet une place importante dans les techniques et technologies nouvelles.

2. LES DEFITS : LE ROLE DE L'ENTREPRISE ET DU MARCHE

C'est comme toujours à l'entreprise qu'il appartient en premier lieu de répondre aux défis que pose la mutation profonde des conditions dans lesquelles l'industrie européenne doit dorénavant opérer. C'est à elle de prendre des initiatives, de faire preuve de souplesse et d'accepter des risques, en s'engageant dans les adaptations structurelles indispensables.

Personne ne peut lui garantir des perspectives de croissance dans un secteur plutôt que dans un autre, ni prescrire les structures appropriées. Trop d'inconnues sont présentes dans une telle équation pour qu'il soit souhaitable que les autorités publiques se livrent à des spéculations à cet égard, qui risqueraient de conduire à des investissements erronés et coûteux. A tout moment, des secteurs entiers peuvent devenir des moteurs de croissance. Mais il serait faux de leur opposer d'autres secteurs qu'on considérerait alors comme étant en stagnation ou en déclin. Au contraire, on peut trouver dans presque toutes les branches industrielles des entreprises concurrentielles en pleine croissance et, dans la plupart des industries, il existe des branches où de nouvelles technologies et de nouveaux marchés favorisent la croissance.

Les exemples ne manquent pas pour illustrer cette vérité élémentaire. Dans l'industrie du papier, pourtant déjà ancienne, le papier autocopiant est un produit dont le marché est en expansion rapide. De même l'imprimerie voit se développer aujourd'hui les techniques de photocomposition et les équipements correspondants.

Dans l'industrie de la chaussure, les semelles et les talons en matière plastique sont devenus un secteur de pointe particulier.

Dans le secteur du textile et de l'habillement, plusieurs entreprises suivant de près l'évolution de la mode ou utilisant intensivement des équipements modernes continuent à prospérer, même lorsqu'elles fabriquent des produits que d'autres considèrent comme livrés à la concurrence sauvage.

L'industrie chimique, tout en rencontrant des difficultés, par exemple dans le secteur des engrais, dispose, d'autres branches telles que la chimie fine, qui se développent de manière exceptionnelle et ont des brillantes perspectives d'avenir.

Même dans l'industrie automobile, où le reflux de la demande européenne et mondiale et l'apparition de nouveaux concurrents sur le marché semblent devoir mettre fin à la création d'emplois dans la Communauté, il subsiste un potentiel de croissance impressionnant dans le domaine des véhicules commerciaux et spéciaux. Il en est de même pour le développement, la fabrication et la vente de biens d'équipement destinés aux nouvelles industries automobiles établies dans d'autres régions du monde et pour les éléments de technologie avancée (moteurs, systèmes électroniques) que l'Europe pourrait continuer à fabriquer pour les industries de ces régions.

II. LA RECHERCHE D'UNE STRATEGIE DE CROISSANCE AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE

La crise a eu pour résultat un ralentissement de la croissance, un retard de développement dans l'industrie et dans le secteur tertiaire, et en outre le fossé s'est élargi entre les régions de la Communauté.

Dans les circonstances actuelles, le maintien d'une économie dynamique et ouverte sur l'extérieur a rendu nécessaire un effort des pouvoirs publics nationaux et communautaires pour rendre possible et acceptable l'adaptation structurelle des secteurs frappés par la crise : sidérurgie, textile, chantiers navals.

Un effort parallèle s'impose pour faciliter le développement d'activités nouvelles en mobilisant et en organisant à cette fin les ressources humaines, techniques et financières qui demeurent en Europe encore largement disponibles.

Aucune initiative globale en ce sens n'a encore été prise à l'échelon communautaire alors qu'aux Etats-Unis et au Japon, c'est-à-dire les deux grandes économies que la Communauté doit concurrencer pour assurer sa subsistance, la politique des pouvoirs publics joue un rôle crucial dans l'instauration du climat de croissance. Certes, les gouvernements des Etats membres de la Communauté influencent l'environnement dans lequel la croissance peut se développer au niveau national. Ils s'efforcent notamment d'encourager les technologies fondamentales, de créer des marchés et des infrastructures, de supprimer les obstacles à la croissance et, par le biais du système d'enseignement, d'accélérer la vitesse de réaction de la collectivité aux nouvelles possibilités créées par la technologie.

La Commission est convaincue qu'il revient aussi à la Communauté de jouer un rôle actif dans la promotion de la croissance. Elle estime qu'il existe dans la Communauté des réserves considérables de compétitivité et de demande qui, en termes d'investissements et de marché sont davantage susceptibles d'être réalisées à l'échelle continentale, c'est-à-dire au niveau communautaire.

Saisir ces opportunités, encadrer dans un dessein commun les efforts nationaux, c'est aussi rendre économiquement viable et socialement acceptable l'action en cours pour organiser au niveau de la Communauté le repli de certaines activités, notamment en indiquant les alternatives possibles en matière d'emploi comme les moyens pour les réaliser. C'est en même temps offrir des perspectives à l'oeuvre difficile de réduction des déséquilibres structurels entre l'économie des régions de la Communauté.

Enfin, une stratégie commune de croissance, en élargissant la gamme des sujets soumis au débat politique communautaire, présente l'avantage considérable de faciliter la recherche d'un équilibre dynamique dans le fonctionnement de la Communauté.

Cette démarche est une nécessité pour la Communauté actuelle. Elle s'inscrit parmi les conditions essentielles de la viabilité d'une Communauté à douze.

La Communauté constitue la dimension appropriée pour une stratégie favorisant l'expansion des activités économiques lorsque son action permet, selon les cas :

- d'utiliser de manière plus rationnelle les ressources que, d'une manière ou de l'autre, les Etats membres consacrent à la promotion de diverses activités économiques, soit en réalisant des économies lorsqu'on peut éviter des doubles emplois, soit en maximisant le bénéfice qui peut résulter d'un effort commun;
- de réduire les déséquilibres structurels aigus dans et entre les économies des Etats membres, en donnant ainsi la priorité au bénéfice commun à long terme, plutôt qu'au maintien à court terme d'un avantage localisé et précaire;
- de faciliter l'interpénétration des aptitudes industrielles et des expériences nationales;
- d'apporter un soutien décisif à d'autres actions ou d'autres politiques communautaires.

III. LA STRATEGIE DE CROISSANCE : DES ELEMENTS GLOBAUX

Une politique globale de croissance au niveau communautaire repose nécessairement sur le Marché Commun : l'accès sûr et libre d'entraves à un marché de dimension continentale, soumis à des règles de concurrence loyale, demeure un des principaux éléments moteurs dans la mutation des structures industrielles. Il s'agit d'un puissant catalyseur de la croissance économique et, en même temps, du cadre dans lequel les pouvoirs publics peuvent prendre efficacement des mesures propres à favoriser la capacité concurrentielle de l'industrie européenne.

Bien que d'énormes progrès aient été accomplis dans l'établissement du Marché Commun, de nombreuses décisions doivent intervenir aussi rapidement que possible, que ce soit dans l'élimination des éléments de distorsion de traitement ou de détournement de trafic au détriment des entreprises, sur le plan douanier comme sur celui des entraves techniques, ou bien en matière d'harmonisation fiscale ou encore dans l'harmonisation des législations qui intéressent la vie des sociétés.

Le cadre de solidarité communautaire doit aussi être renforcé par des progrès substantiels sur la voie de l'Union Economique et Monétaire.

Il faut souligner notamment l'importance que revêt une plus grande stabilité monétaire pour encourager la reprise des investissements tant pour faciliter la stratégie des entreprises ("corporate planning"), que pour développer les services tels que les banques et les assurances.

Il appartient au Conseil des Communautés de dégager rapidement sur le plan politique les impulsions nécessaires à la mise en oeuvre du programme quinquennal que la Commission lui a présenté à cet effet.

APPUI AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Les petites et moyennes entreprises se trouvent dans tous les secteurs de l'industrie et des services. On estime qu'en dehors de l'agriculture et de l'administration publique, environ deux tiers de la population active sont occupés dans la Communauté par ces entreprises : les P.M.E. sont donc les entreprises "typiques", et non l'exception à la règle.

Ce sont elles - soit des P.M.E. existantes, soit des P.M.E. nouvellement créées - qui donnent la flexibilité essentielle à l'appareil économique afin de lui permettre de mieux satisfaire les besoins de notre société qui sont divers, complexes et en constante évolution.

Elles offrent de ce fait souvent un cadre plus propice à l'innovation que les grandes sociétés que peut paralyser l'idée du "nous ne l'avons pas inventé nous-mêmes". Elles sont l'oxygène des industries du secteur tertiaire. De plus, le développement spectaculaire de la technologie de l'information offre à ces entreprises de larges possibilités d'exploiter les technologies disponibles dans le monde et de mettre sur le marché, à travers le système mondial de communications, des produits ou services nouveaux.

Les P.M.E. ont, dès lors, un rôle capital à jouer dans la stratégie de croissance pour chaque secteur où leur dimension n'est pas un obstacle à l'introduction des méthodes de production les plus avancées. Au surplus leur fonction est essentielle dans la création d'un tissu industriel mieux structuré dans les régions moins favorisées de la Communauté.

Leur souplesse apporte un élément précieux dans la recherche d'une réponse positive au problème de la mobilité de la main d'oeuvre, dans le contexte des mutations structurelles.

Pour que les P.M.E. puissent jouer à plein leur rôle moteur, elles doivent pouvoir être mises en mesure de surmonter les difficultés qui s'opposent à l'expansion de leurs activités. Il s'agit notamment de la charge élevée et croissante d'obligations administratives et fiscales, de la difficulté de profiter des opportunités que le marché peut présenter (notamment sous les aspects du commerce extérieur, de l'accès aux marchés publics et de la sous-traitance), de l'accès malaisé au financement et, plus particulièrement au capital à risque qui assure le financement de l'innovation.

Différentes mesures existent ou sont en préparation dans les Etats membres pour améliorer l'environnement dans lequel travaillent les P.M.E.

Il appartient à la Communauté de promouvoir l'échange continu d'informations entre les Etats membres, sur les actions qu'ils entreprennent en faveur des P.M.E. et l'expérience qu'ils en tirent, de manière à pouvoir s'inspirer des cas les plus probants et, lorsque cela est approprié, de les généraliser à l'échelon communautaire. Dans ce contexte la Commission

compte s'adresser dans l'immédiat au problème du financement des P.M.E. et, en particulier, à celui du capital à risque.

Pour ce qui relève de sa responsabilité propre, la Communauté peut prendre des initiatives destinées à faciliter le développement des P.M.E. A cet effet, la Commission compte étendre l'activité du Bureau de Rapprochement des Entreprises. Elle se préoccupe de simplifier les formalités administratives, notamment en ce qui concerne le commerce intra-communautaire. Elle a fait des propositions pour faciliter l'accès des P.M.E. aux ressources financières communautaires - Banque Européenne d'Investissements, Fonds Social, Fonds Régional, etc.

INNOVATION : PRINCIPALE SOURCE DE CROISSANCE

L'Europe, pourtant riche en créativité, ne s'est que trop souvent montrée incapable de mener à bien efficacement et rapidement le processus d'innovation, en le faisant suivre de son application et de son exploitation économiques et commerciales. Les principales raisons qui ont conduit à cet état de fait, peuvent être énumérées comme suit :

- l'absence d'un climat propice à l'entreprise petite et moyenne;
- l'absence d'un marché des idées ouvert, tel qu'on le trouve aux Etats-Unis;
- la non-disponibilité de capitaux à risque et la circulation insuffisante de l'information entre celui qui souhaite exploiter une innovation et les sources potentielles de tels capitaux;
- un contexte fiscal, et même culturel, qui décourage les initiatives comportant une part de risque;
- la lenteur avec laquelle s'établit un marché homogène suffisamment vaste;
- la résistance des travailleurs à l'innovation, en raison des problèmes sociaux qu'elle pourrait entraîner.

FORMATION ET EDUCATION

Il ne sera possible de progresser vers une économie à haute technologie que si le système européen d'enseignement et de formation est conçu de façon à suivre l'évolution des besoins, à permettre à la main-d'oeuvre de s'adapter aux nouvelles qualifications requises et aux citoyens d'exploiter le potentiel social des nouvelles technologies.

Une telle conception implique une transformation fondamentale du système d'éducation en Europe ainsi que des équipements de recyclage professionnel. On ne trouvera personne au-delà de quarante ans qui ait appris les rudiments de l'emploi de l'ordinateur à l'école ou à l'université.

Il est frappant de constater que la Communauté compte plus de 6 millions de chômeurs, alors que les applications et le développement de l'informatique, par exemple, sont sérieusement freinés dans plusieurs Etats membres par le manque de personnel compétent et que le secteur mécanique souffre d'une pénurie d'ouvriers qualifiés.

MOBILITE PLUS SECTORIELLE ET PROFESSIONNELLE QUE GEOGRAPHIQUE.

Les exigences du redéploiement et de l'innovation seront d'autant mieux acceptées que l'on saura mieux en maîtriser les conséquences sociales. Ceci implique le passage progressif d'actions sociales correctives, coûteuses en conflits sociaux et en argent, à des actions préventives mieux intégrées dans une politique de soutien à l'innovation.

En ce qui concerne la mobilité -- composante nécessaire de la croissance -- il conviendra de mettre l'accent sur les aspects sectoriels et professionnels mais de maîtriser les exigences excessives de mobilité géographique pour éviter d'accentuer des déséquilibres qui se sont aggravés depuis vingt ans.

Cette mobilité doit être conciliée avec les besoins de sécurité des travailleurs dans une période de sous-emploi. Elle demande de la part des pays membres une politique de soutien concertée avec les partenaires sociaux. Les mutations nécessaires devraient être concertées avec les travailleurs plutôt que subies par eux; leur charge devra aussi être plus équitablement répartie.

NECESSITE DE LA VISION CLAIRE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LA C.E.

L'action d'encadrement comprend nécessairement l'amélioration des connaissances dont disposent les entreprises et les autorités publiques sur le contexte dans lequel elles opèrent, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Communauté.

Si un nombre considérable d'informations sur ce sujet sont produites au niveau national, il est incontestable qu'une vision claire de la situation manque généralement au niveau communautaire.

Or, cette vision est essentielle à plusieurs égards, notamment lorsqu'il est nécessaire de mettre en évidence les disparités existant entre Etats membres, dont il faut tenir compte dans la plupart des actions entreprises dans la Communauté.

.LA STRATEGIE DE CROISSANCE : DES ELEMENTS SECTORIELS

LES INDUSTRIES DE BIENS D'EQUIPEMENT, FACTEUR DE CONCURRENCE MONDIALE

La compétitivité future de l'industrie européenne dépendra de sa capacité à exploiter les nouvelles technologies, à développer la productivité et à fournir des biens d'équipement au monde.

Il s'agit d'un domaine qui est essentiellement, et plus particulièrement en ce qui concerne la production de machines et la sous-traitance, entre les mains de petites et moyennes entreprises, avec tous les avantages de structure et d'emploi qu'implique une telle caractéristique. De ce fait, les actions globales d'encadrement qui concernent ces entreprises, l'innovation et la R & D, se développent sur un terrain exceptionnellement fertile. Cependant, dans certains secteurs, les autorités publiques doivent assumer un rôle d'impulsion directe.

Il peut être également nécessaire d'encourager différentes industries à combiner leurs efforts pour développer de nouveaux systèmes de production qu'un secteur individuel ne saurait mettre au point seul. Ainsi par exemple, l'avance qu'a pris le Japon dans le domaine de l'automation résulte d'une série de projets-pilotes nationaux, et la primauté de l'industrie nord-américaine dans le domaine des machines-outils à contrôle numérique a été lancée par un vaste programme de défense qui a conduit les producteurs de machines-outils et les spécialistes de l'électronique à mettre en commun leurs compétences. Des projets-pilotes portant non seulement sur la technologie mais aussi sur l'organisation sociale de nouveaux systèmes de production sont absolument indispensables, car l'acceptation librement consentie du progrès technique doit aller de pair avec les innovations destinées à améliorer le cadre de travail, et à enrichir son contenu.

Il va de soi que cette promotion devra se faire d'une manière compatible avec le maintien de l'économie de marché qui est la nôtre et ne devra pas provoquer de distorsions de concurrence contraires à l'intérêt commun entre les Etats membres. La forme que prendront ces interventions devra en outre être adaptée aux problèmes qu'elles visent à résoudre. La Commission veillera à ce que ces limites soient respectées à la fois dans les propositions qu'elle soumettra au Conseil ainsi que dans son appréciation au titre des règles du Traité, des initiatives prises au plan national.

Les aspects sectoriels sont traités dans l'annexe à la présente P - 71

Le document traite enfin des problèmes de l'énergie et des matières premières pour lesquelles il s'agit d'une part, de réduire la dépendance de la Communauté à l'égard du pétrole importé d'utiliser rationnellement l'énergie et de développer des sources alternatives. Quant au problème des matières premières, le document insiste sur les possibilités d'instaurer un régime de partnership industriel avec les PVD sous la forme d'investissements communs à long terme à la fois au stade de la prospection, de l'exploitation et de la première phase de transformation et d'industrialisation.

Le document suggère également une action pour promouvoir le recyclage et les industries de récupération.

Sur le plan de l'emploi le document souligne l'importance des industries d'infrastructures et de la construction ainsi que celle du secteur tertiaire dans la création d'emplois nouveaux.

...../.....

- L'informatique, inconnue en 1950, occupe aujourd'hui 200 000 personnes dans la Communauté, tandis que 800 000 travaillent dans les industries utilisatrices. Le taux d'expansion de cette industrie étant d'environ 15 % par an, on prévoit qu'elle occupera directement quelque 400 000 personnes et procurera indirectement des emplois à 1 500 000 personnes dans les entreprises utilisatrices d'ici au milieu des années 80.

Une société capable de concevoir, de produire, et surtout d'utiliser les possibilités innombrables de l'ordinateur est capable non seulement de conquérir une place de premier plan sur les marchés mondiaux, mais aussi de réaliser une amélioration spectaculaire des services collectifs et de la productivité. Il est frappant de constater que sur le million d'emplois qui existent aujourd'hui en Europe dans le domaine de l'informatique, et qui seront bientôt deux millions, moins d'un cinquième concerne la production de matériel, les autres étant représentés par des "services" tels que la programmation, le fonctionnement et l'utilisation des systèmes.

Les programmes nationaux d'aides ont contribué à la survie des industries nationales de l'informatique, mais le but fixé par le Conseil dans sa résolution de 1974, à savoir créer une "industrie viable et concurrentielle" qui soit rentable vers le début des années 80, n'est toujours pas atteint. L'adoption, par le Conseil des Communautés, des propositions de la Commission pour un programme de quatre ans dans le domaine de l'informatique constituera un pas essentiel, même s'il est modeste, vers la réalisation de cette résolution.

Il faudra toutefois prendre d'autres mesures, préalablement concertées au niveau européen, et bien avant l'expiration des programmes nationaux vers 1979 ou 1980, de façon à intégrer ces programmes à partir de 1980, dans une action commune cohérente. Des propositions à cet effet seront soumises au Conseil des Communautés dès que les programmes actuellement en discussion auront démarré.

.../...

- Les infrastructures de télécommunication. Pour se développer, une union économique a besoin, de nos jours, d'un réseau de communication qui soit à la fois de bonne qualité et peu onéreux. Ce réseau est surtout indispensable au développement des régions périphériques, à l'intégration de nouveaux Etats membres dans la Communauté élargie et à l'expansion rapide des innombrables nouvelles formes de services, caractéristiques d'une société de l'information. Pendant le dernier demi-siècle, l'industrie européenne des télécommunications a occupé une place importante sur les marchés mondiaux et elle s'est développée à un rythme avoisinant 20 % par an au cours de la période 1969-1974.

Aujourd'hui toutefois, cette industrie se trouve placée devant de nouveaux défis. En effet, maintenant que les systèmes de relais de télécommunications deviennent électroniques (c'est-à-dire essentiellement des ordinateurs) et que le téléphone et la télévision deviennent des terminaux de systèmes informatiques, les télécommunications et l'électronique fusionnent en une seule et même industrie. Assurément, le passage de systèmes électromécaniques à des systèmes dotés de circuits intégrés diminue les besoins de main-d'oeuvre pour la production d'équipements de télécommunication, mais cette évolution indique de façon spectaculaire le rôle d'une infrastructure à l'échelon européen dans la création d'une gamme étendue de nouveaux services et d'équipements d'information.

Un premier pas sur cette voie est constitué par le réseau EURONET. Il s'agit d'un réseau-pilote organisé par la Communauté et mis en place par les administrations nationales en vue d'assurer la dissémination et la distribution de l'information scientifique et technique. La création d'un réseau électronique européen plus étendu avec des caractéristiques fonctionnelles communes est d'une importance vitale pour les utilisateurs et pourrait donner une impulsion majeure aux télécommunications européennes, et aux industries de l'informatique sur les marchés mondiaux.

Dans la Communauté, la poursuite de l'efficacité industrielle sur un marché mondial dépend du relâchement des liens qui existent actuellement entre l'industrie et les services publics nationaux de télécommunications, par une politique d'ouverture des marchés publics dans des délais rapprochés, et par le développement de technologies communes. Ces objectifs ont été reconnus respectivement, l'un par le Conseil des Communautés dans sa déclaration de décembre 1976, l'autre par les Ministres des Postes et Télécommunications réunis au sein du Conseil en décembre 1977.

- La technologie des circuits électroniques. Le troisième élément critique des nouvelles industries, de l'informatique est la technologie des circuits électroniques avancés, qui permet désormais de condenser dans un calculateur de poche toute la puissance qu'avaient naguère les premiers ordinateurs. D'ici au début de 1980, il sera possible de condenser sur une pastille de la taille d'une pièce de 10 francs toute la puissance des grands ordinateurs d'aujourd'hui, voire celle d'un central téléphonique qui devait être logé, il y a quelques années encore, dans un grand bâtiment. Cette technologie devient de plus en plus cruciale non seulement pour l'informatique, les télécommunications, l'aéronautique et la défense, mais aussi pour la plupart des autres industries, de la machine-outil à la technique de production, à l'automobile et aux produits de consommation courante.

En outre, il est impossible d'évaluer aujourd'hui quels seront les développements futurs que connaîtra cette technologie, et leurs conséquences.

... / ...

Dans ces industries, les ingénieurs de demain chargés de développer toutes sortes de systèmes électroniques, devront être capables de concevoir leurs produits en y introduisant la nouvelle technologie. Si cette technologie n'est pas disponible en Europe, ils devront communiquer l'ensemble de leurs connaissances et savoir-faire à ceux qui la maîtrisent au-dehors.

La Communauté couvre, à 90 % par des importations, ses besoins en circuits intégrés, et cela indique l'avance commerciale et technologique prise par ses concurrents.

Pour remédier à cette situation, des accords industriels sont passés entre des entreprises européennes et les industries étrangères subventionnées directement ou indirectement par leur gouvernement. Il n'est pas certain cependant qu'en raison du caractère stratégique du produit, tant en termes économiques que politiques, ces accords permettront d'avoir accès, en temps utile et dans les quantités requises, aux composants les plus performants. Il n'est pas non plus certain que de tels accords favorisent le développement, dans la Communauté, des capacités de savoir-faire et d'innovation, tant dans la production de composants que dans leur utilisation par l'ensemble de l'industrie.

Alternativement, des décisions peuvent être prises au niveau public pour établir des programmes de développement analogues à ceux du Japon ou des Etats-Unis. Le coût d'un programme de soutien adéquat a été, jusqu'à présent, un obstacle à son lancement sur base nationale. Des programmes sont néanmoins à l'étude dans les Etats membres. Compte tenu de l'impact prévisible des composants avancés sur d'autres branches de l'industrie, il est indispensable de prévenir les risques, soit de duplication d'efforts résultant de programmes nationaux non-coordonnés, soit d'une création abusive de position dominante.

Les implications des options qui se présentent à l'industrie européenne sont à ce point fondamentales qu'un débat communautaire au niveau politique sur l'opportunité d'un programme technologique à long terme est à la fois nécessaire et urgent. La Commission formulera des propositions à cet effet.

b) Aéronautique

L'aéronautique est, elle aussi, une industrie en pleine croissance, possédant des caractéristiques qui appellent une action au niveau de la Communauté. Même en pleine période de récession (c'est-à-dire de 1970 à 1976), le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires de l'industrie aéronautique de la Communauté a été de 5,7 %, soit près du double du taux d'expansion du PIB de la Communauté (2,9 %).

Un objectif de développement à long terme de l'industrie de la Communauté, comme par ailleurs de celle de tout autre pays constructeur, consiste à diminuer sa dépendance des marchés militaires (qui, actuellement, absorbent 70 % de son chiffre d'affaires). Et les conditions de réalisation d'un tel objectif existent, puisque toutes les prévisions convergent sur des perspectives de croissance du marché civil, estimé, en ce qui concerne les gros avions de transport, à quelque 70 milliards de dollars pour la prochaine décennie. Il s'y ajoute l'expansion du marché des hélicoptères et de l'aviation générale.

12

L'industrie des gros avions de transport civil ne saurait rester concurrentielle en s'appuyant sur le seul jeu des forces du marché. En effet, une entreprise (Boeing) détient à elle seule 55 % du marché mondial de ces avions. A cause de leurs liens étroits avec la défense, toutes les grandes percées technologiques dans le domaine des moteurs d'avion ainsi qu'une part substantielle des développements de systèmes et de cellules ont été financées aux Etats-Unis sur le budget fédéral et le budget de la défense. En Europe, les grands projets de fabrication d'avions dépendent eux aussi d'un financement public, et par ailleurs, l'ampleur des coûts du développement et le besoin d'un vaste marché pour le lancement des modèles ont imposé que les entreprises collaborent entre elles.

Les décisions qui doivent être prises maintenant quant à la prochaine génération d'avions détermineront pour vingt ans au moins l'avenir de cette industrie. L'Europe dispose d'une chance unique de lancer une famille d'avions apparentés à l'Airbus 300, actuellement considéré comme un succès commercial.

C'est à l'industrie qu'il incombe d'élaborer ces programmes et d'asseoir sa rentabilité commerciale par une concertation avec les compagnies aériennes. Bien entendu, les gouvernements des pays où sont implantées les principales entreprises de cette industrie fourniront un crédit de lancement, dans la mesure où le budget public le permettra.

Cependant, lorsqu'on songe que les Etats-Unis, dont le marché intérieur est deux fois plus grand que celui de la Communauté, n'ont que trois fabricants d'avions, parmi lesquels la société Boeing jouit d'une primauté incontestable, il est évident qu'aucun Etat membre ne peut à lui seul, maintenir une telle industrie.

La contribution de la Communauté peut prendre les formes suivantes :

i) sur le plan industriel il s'agit de :

- fournir un cadre dans lequel les industries des Etats membres de la Communauté peuvent contribuer aux divers programmes nationaux;
- créer, si nécessaire, un cadre juridique privilégié pour la coopération industrielle -par exemple, statut "ad hoc" d'entreprise commune, à l'instar de ce qui est prévu par le Traité Euratom- ;
- compléter le manque éventuel de crédits de lancement en mobilisant les ressources financières de la Communauté ;
- contribuer au financement des efforts de recherche technologique en soutenant plus particulièrement les actions conçues en coopération industrielle et du développement de grandes infrastructures de recherche ;
- en utilisant la capacité de négociation commerciale au niveau de la Communauté, soutenir la commercialisation mondiale des avions européens à la fois par une politique commerciale commune, et par un recours aux ressources financières de la Communauté, dans la mesure nécessaire à équilibrer l'aide consentie aux industries concurrentes, par exemple par l'Ex-Im Bank américaine.

... / ...

(ii) En ce qui concerne le marché, il s'agit de :

- encourager les contacts entre les compagnies aériennes de la Communauté et l'industrie aéronautique, afin de garantir que la conception des avions réponde effectivement aux besoins des compagnies de transport, et que celles-ci considèrent dès lors qu'il est dans leur intérêt d'utiliser ces avions ;
- prendre, au niveau communautaire, certaines mesures qui pourraient, à terme, assurer à l'industrie aéronautique européenne un marché plus important.

Dans ce contexte, il faut remarquer que le marché aéronautique des Etats-Unis, par sa dimension et par le niveau peu élevé de certains coûts, connaît des tarifs généralement inférieurs à ceux pratiqués dans le Marché Commun.

Les différences de prix et de développement du trafic aérien aux Etats-Unis et en Europe s'expliquent également par l'existence, en Europe, de systèmes nationaux différents, qui rend nécessaire la conclusion de multiples accords bilatéraux dans le cadre de la Convention de Chicago, alors que le marché américain est unique et intégré.

En tenant compte de cette situation, la Commission prépare un projet de règlement d'application des règles de concurrence (articles 85, 86, 90) aux transports aériens communautaires, sur lequel elle se prononcera après avoir recueilli l'avis des experts nationaux. Un marché intérieur européen rendu plus concurrentiel devrait avoir pour effet de promouvoir l'innovation et la souplesse des prestations de services, d'améliorer l'efficacité et de baisser les prix aux consommateurs ; de tels objectifs ont un intérêt particulier pour les régions périphériques de la Communauté et, plus encore, pour les pays candidats à l'adhésion.

Par ailleurs, la Commission entend poursuivre ses efforts pour faire avancer les travaux en cours au Conseil, relatifs au programme de travail pour les questions de l'aviation civile ;

- harmoniser les législations techniques nationales -normalisation et code de navigabilité notamment- en vue de les rendre mutuellement acceptables par tous les Etats membres.

La Commission se préoccupe de l'application des règles du Traité au marché du transport aérien. Sur plusieurs autres points, elle a déjà présenté des propositions au Conseil des Communautés ; elle en prépare d'autres afin de couvrir progressivement tous les domaines qui sont actuellement de sa responsabilité.